

## Conseil départemental

# RAPPORT N° 24.122

DÉCISION MODIFICATIVE 2024 N° 1 -  
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET  
LOGISTIQUE

Direction : Finances

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2024 N° 1 -  
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT N° 24.122**

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement.

Cette décision modificative (DM) permet, d'une part, de procéder à des ajustements des crédits de paiement relatifs aux dépenses et aux recettes, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, d'autre part, de voter des ajustements de certaines autorisations d'engagement ou de programme, afin de permettre aux services d'engager des projets avant le vote du budget primitif 2025.

Je vous propose ainsi d'examiner tout d'abord les recettes et les dépenses de la section d'exploitation (I) puis celles de la section d'investissement (II) et enfin les variations d'autorisation d'engagement et de programme (III).

## I. SECTION D'EXPLOITATION

### A. Recettes

Il est proposé **une augmentation des recettes** de la section d'exploitation à hauteur de **2,20 M€** par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif 2024. Elle repose principalement sur la hausse des redevances d'assainissement portées par le niveau de consommation d'eau constaté à la fin du premier semestre 2024.

### B. Dépenses

Il est proposé une **diminution des dépenses réelles** de la section d'exploitation de **0,18 M€**. Elle résulte du report en 2025 du paiement du protocole transactionnel relatif aux travaux d'assainissement du tramway T1 Colombes (-0,70 M€), des besoins supplémentaires pour couvrir les charges de personnel (+0,38 M€) et celles de gestion courante (+0,14 M€).

En matière de dépenses d'ordre, la dotation aux amortissements des immobilisations est augmentée de 0,17 M€. Cette dépense en section de fonctionnement se répercute en section d'investissement par une recette du même montant.

Le solde de la section d'exploitation est ainsi excédentaire (+2,21 M€). Il est proposé de virer la totalité de cet excédent d'exploitation vers la section d'investissement afin de financer les dépenses d'investissement et réduire l'autorisation d'emprunt d'équilibre, inscrit au BP 2024.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Dépenses

Il est proposé de **diminuer les dépenses** d'investissement (-0,62 M€), afin de tenir compte de l'état d'avancement opérationnel des études et des travaux.

Les principaux ajustements relatifs aux études et aux travaux portent sur les opérations suivantes :

- -0,83 M€ sur les études et travaux de modification d'ouvrages de la Société des grands projets ;
- +0,21 M€ sur les études d'amélioration et de connaissance du réseau en raison d'un ajustement du programme d'études 2024.

#### B. Recettes

Dans la mesure où les dépenses d'investissement diminuent et que la section d'exploitation dégage un excédent, les recettes d'investissement (-0,62 M€) sont ajustées de la manière suivante :

- +2,21 M€ au chapitre 021 (virement de la section d'exploitation), au titre de l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation ;
- +1,00 M€ au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) au regard de l'avancement des travaux sur la RD7 ;
- -4,00 M€ annulant la totalité de l'autorisation d'emprunt, votée lors du BP 2024.

Les recettes d'ordre au titre des amortissements des immobilisations s'élèvent à 0,17 M€.

### III. VARIATIONS DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME

#### ***Les variations d'autorisation d'engagement (AE)***

##### A. Moyens généraux

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe dédiée aux moyens généraux à hauteur de +0,01 M€, afin de pouvoir engager certaines dépenses des directions dès le début de l'exercice 2025, avant le vote du prochain budget primitif.

#### ***Les variations d'autorisation de programme (AP)***

##### A. Travaux d'assainissement du prolongement du tramway T1 Nanterre Rueil

Il est proposé d'augmenter cette AP de **15 M€** afin de pouvoir engager les études et les travaux de cette opération d'investissement.

##### B. Réhabilitation des ouvrages 2025-2028

Dans le cadre du programme pluriannuel 2025-2028 de réhabilitation des ouvrages, il est proposé de doter cette AP d'un montant de **25 M€**. Ce programme comprend des études et des travaux de réhabilitation de plusieurs collecteurs pour lesquels des pathologies sont constatées à la suite des visites *in situ*.

#### IV. PROPOSITION D'ÉQUILIBRE DE LA DM1 2024

Ainsi le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024, que je soumets au vote de l'Assemblée départementale, porte :

- une augmentation de 2,20 M€ de la section d'exploitation ;
- une diminution de 0,62 M€ de la section d'investissement.

<i>En M€</i>	Exploitation	Investissement
Dépenses	- 0,01	- 0,62
Virement entre section	+ 2,21	
Total dépenses	+ 2,20	- 0,62
Recettes	+ 2,20	+1,17
Virement entre section		+ 2,21
Emprunt		- 4,00
Total Recettes	+ 2,20	- 0,62
Equilibre section	0	0

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**